Plan Local d'Urbanisme

5.2.B - PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES

Modification n°6

Echelle 1/5000

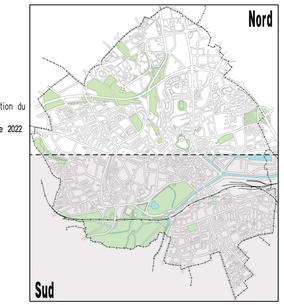

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022

Le Président Joël BRUNEAU

CAEN la mer

0 100 200 500m

Altitudes maxima 110 m NGF

Décroissant linéaire de +55m à +114

- Servitude de protection monuments historiques
- Sites classés et inscrits
- Site Inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques (arrêté ministériel du 05/01/78)
- Servitude lieé à la prison
- Protection de cimetière
- Feeder gaz
- G.D.F. poste de détente
- Lignes E.D.F. T.H.T.

- Zone de dégagement de faisceau hertzien
- Perturbations radioélectriques à des fréquences supérieures à 3000 mégahertz interdites r=3000m
- Servitude de dégagement de Carpiquet
- Périmètre du Plan de Prévention Multi-Risques
- Servitudes de passage relatives aux cours d'eaux
- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable

- Zone de garde ou de dégagement radio
- Zone scondaire de dégagement radio
- Servitude de protection des captages d'eau potable "prairie 1"
- Périmètre de protection rapprochée périphérique
- Périmètre de protection rapprochée centrale
- Périmètre de protection immédiate
- Rayon de 200m autour des ouvrages